

D2022_019

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE GEX
COMMUNE DE SEGNY

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 avril 2022

Nombre de conseillers :
19

Sous la présidence de M. Jean-Pierre FOUILLOUX
Secrétaire de séance : Henri FERNANDEZ

Nombre de présents :
13

Etaient présents :

MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE
DE SAEVER BILLARD HUDRY LECOMPTE
BADRE FERNANDEZ GERVIER LABRUNIE
AUBERTIN MONTANARI

Nombre de votants :
16

Absents excusés :

M. GUYONDET
M. LAGREZE : pouvoir à Mme DE SAEVER
M. MAKHLOUF : pouvoir à Mme LABRUNIE
M. LAFONT : pouvoir à Mme LABRUNIE

Absentes :

Mmes FAVRE et CRETTON

OBJET : Cantine scolaire - Modification tarifaire au 01/09/2022 avec intégration de deux tranches supplémentaires

Monsieur Yann BILLARD propose de modifier les tarifs de la cantine de la manière suivante :

Tranches	Amplitude des tranches	Prix repas cantine	PAI
I	0€ à 499€	3,50 €	1,00 €
II	500€ à 999€	4,40 €	1,70 €
III	1000€ à 1499€	5,20 €	2,40 €
IV	1500€ à 1999€	6,00 €	3,10 €
V	1999€ à 2999€	6,80 €	3,80 €
VI	3000€ à 4999€	7,40 €	4,40 €
VII	sup à 5 000€	8,00 €	4,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** les tarifs de la cantine scolaire tels que proposés ci-dessus,
- **PRECISE** qu'ils sont applicables dès le **1^{er} septembre 2022**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, l'an, mois et jour susdits.
Jean-Pierre FOUILLOUX,
Maire

